

CIRCULAIRE 056-19

Le 29 mars 2019

**LANCEMENT DU PORTAIL DES PARTICIPANTS DE LA
DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION – PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'INTÉGRATION**

Le 11 février dernier, la Division de la réglementation (la « Division ») annonçait le lancement du portail des participants (le « portail »). Le portail permettra aux participants la transmission électronique de demandes d'approbation ou de transfert de personnes approuvées, d'avis de cessation d'emploi, de demandes d'approbation ou de transfert d'identifiants MX-ID, d'avis de non-conformité (Gatekeeper) de corrections d'identification d'ordres et de transfert de documents sécurisés entre la Division et les participants.

Le Division souhaitait avoir complété l'intégration au plus tard le 31 mars 2019. Depuis, la Division a communiqué par courriel avec chaque participant afin de recueillir la liste de leurs contacts obligatoires pour le portail, notamment pour procéder à l'octroi des accès au portail. À ce jour, certains participants agréés n'ont toujours pas communiqué avec la Division.

Afin de favoriser une intégration harmonieuse du nouvel outil, la Division prolonge la période d'intégration au portail, laquelle devra être complétée **au plus tard le 30 juin 2019**.

Pour aider les participants à utiliser le portail, un guide de l'utilisateur de même que des formations en webinaire sont maintenant disponibles sur le site de la Division, dans la section du [portail web](#). Veuillez noter qu'en date de ce jour, les webinaraires sont offerts en anglais seulement. Les versions françaises seront disponibles bientôt.

RAPPEL IMPORTANT

Chaque participant devra avoir complété son intégration au portail **au plus tard le 30 juin 2019**. À compter de cette date, pour tous les formulaires disponibles, seules les demandes transmises à la Division via le portail seront traitées.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Katy Samson, CAPM, gestionnaire de projets, au 514.787.6516, ou par courriel à katy.samson@tmx.com ou avec Nathalie Tessier, coordonnatrice principale, au 514.787.6552 ou par courriel à nathalie.tessier@tmx.com.

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation